**PROMOTION DOUBLE JEU DE HOME HARDWARE 2025**

**(le « concours »)**

**RÈGLEMENT OFFICIEL**

**AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER OU POUR GAGNER. L’ACHAT D’UN PRODUIT N’AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.**

1. **COMMANDITAIRE :** Le commanditaire du présent concours est Home Hardware Stores Limited, 34 Henry Street, St. Jacobs, Ontario, Canada, N0B 2N0 (le « **commanditaire** »).
2. **ADMISSIBILITÉ :**
	1. Le concours est ouvert uniquement aux résidents du Canada ayant atteint l’âge de la majorité légale dans la province ou le territoire où ils résident au moment de leur participation.
	2. Les personnes suivantes et les membres de leur foyer (qu’ils aient un lien de parenté ou non) ne sont pas autorisés à participer au concours : les employés, dirigeants, administrateurs, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants-droit (i) du commanditaire; (ii) de Rogers Blue Jays Baseball Partnership (ci-après « **RBJBP** »), propriétaire de l’équipe de baseball de la ligue majeure *Toronto Blue JaysMC* (ci-après « **l’équipe** »); (iii) des entités MLB (définies ci-après); (iv) de leurs sociétés mères, sociétés affiliées et filiales respectives; (v) des marchands-propriétaires et des employés des magasins de détail suivants du commanditaire : Quincaillerie Home Hardware, Centre de rénovation Home Hardware, Centre de rénovation Home et Home Furniture; et (vi) toutes les autres sociétés associées au concours. Les « **entités de la MLB** » désignent le Bureau du Commissaire du Baseball (le « **BCB »**), ses bureaux, ses comités, ses sous-comités et ses conseils, MLB Advanced Media, L.P. (« **MLBAM** »), Major League Baseball Properties, Inc., The MLB Network, LLC, les clubs de la ligue majeure de baseball (les « **clubs** »), leurs sociétés mères, filiales, sociétés affiliées et liées, toute entité qui, maintenant ou dans le futur, contrôle, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun des clubs ou du BCB, ainsi que les propriétaires, commandités et commanditaires, actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et mandataires des entités susmentionnées.
	3. Le commanditaire et RBJBP sont en droit de demander à tout moment une preuve d’identité ou d’admissibilité à participer au concours. Tout défaut de présentation de la preuve peut entraîner l’exclusion du concours. Tous les renseignements personnels ou autres demandés et fournis dans le cadre du concours doivent être exacts, complets et non fallacieux. Le commanditaire et RBJBP se réservent le droit, à leur absolue discrétion, d’exclure tout participant ayant fourni, à un moment quelconque, des renseignements personnels ou autres inexacts, incomplets, ou fallacieux. UNE PARTICIPATION PEUT ÊTRE REJETÉE SI, À LA SEULE ET ENTIÈRE DISCRÉTION DE RBJBP, LA PARTICIPATION N’EST PAS SOUMISE ET REÇUE CONFORMÉMENT À CES RÈGLES PENDANT LA PÉRIODE DE PARTICIPATION; OU SI LA PARTICIPATION EST AUTREMENT NON CONFORME À CES RÈGLES.
3. **COMMENT PARTICIPER**:
	1. La période de participation au concours commence à 10 h, heure de l’Est (« **HE** »), le vendredi 1er août 2025 et se termine à 16 h 59, HE, le samedi 30août 2025 (la « **période de participation »**).
	2. **Il y a une limite d’une (1) participation par personne****ou par adresse de courriel**. Pour plus de clarté, si deux (2) personnes ou plus admissibles à participer au concours partagent la même adresse de courriel, seulement l’une (1) des deux est autorisée à participer. Si une (1) personne a deux (2) adresses de courriel ou plus, elle n’est autorisée à participer au concours qu’une seule fois, et seule la première participation reçue de la part de cette personne sera acceptée.

Il n’y a qu’un (1) seul mode de participation : en ligne via le site bluejays.com. Aucun autre moyen de participer ne sera accepté. Pour participer au concours, rendez-vous sur [bluejays.com/DoublePlayGiveaway](https://www.mlb.com/bluejays/fans/contest-central/home-hardware-double-play-giveaway)pendant la période de participation. Remplissez le formulaire de participation (le « **formulaire de participation** ») en suivant les instructions et en indiquant tous les renseignements demandés, puis soumettez-le pour participer une (1) fois au concours (ci-après, la « **participation en ligne** »). La transmission réussie d’une participation en ligne effectuée selon les directives établies, confirme votre participation au concours.

* 1. Il existe deux (2) moyens pour tout participant d’obtenir cinq (5) participations supplémentaires au concours : (1) via un abonnement; ou (2) par courriel. Aucun autre moyen d’obtenir des participations supplémentaires ne sera accepté.

**(1) Via un abonnement :** Un participant recevra cinq (5) participations supplémentaires au concours après avoir soumis sa participation en ligne si, lorsqu’il a rempli le formulaire de participation, il s’abonne à la diffusion de messages électroniques commerciaux de la part du commanditaire, comprenant notamment des informations, promotions et offres, en cliquant sur la case correspondante.

**OU**

**(2) Par courriel :** Un participant recevra cinq (5) participations supplémentaires au concours, si, après avoir soumis sa participation en ligne et pendant la période de participation, il envoie un courriel à tbjcontest@bluejays.com (i) ayant pour ligne d’objet « Promotion Double Jeu de Home Hardware »; (ii) comprenant une explication de cinquante (50) mots au maximum indiquant pourquoi il souhaite gagner le concours; et (iii) précisant le nom complet, l’adresse, la ville, la province, le code postal, l’âge et les numéros de téléphone (journée/soirée) du participant (les renseignements devant être identiques à ceux fournis par le participant lors de sa participation en ligne). Le courriel pour les cinq (5) participations supplémentaires doit être reçu par RBJBP au plus tard à 16 h 59, HE, le samedi 30 août 2025. **La qualité littéraire de l’explication soumise de cinquante (50) mots au maximum ne sera pas jugée ou utilisée de quelque façon et n’aura aucun effet sur le choix des gagnants.**

Les participations supplémentaires obtenues grâce à l’abonnement ou au courriel conformément aux conditions ci-dessus sont désignées ci-après comme les « **participations supplémentaires** ». Les participations en ligne et les participations supplémentaires sont désignées ci-après collectivement, comme les « **participations** ». **Il y a une limite de cinq (5) participations par participant admissible, quelle que soit la méthode choisie pour obtenir des participations supplémentaires.**

* 1. L’ordinateur de MLBAM servira d’horloge officielle pour le concours en ce qui concerne les participations soumises en ligne. Un accès à Internet gratuit est offert dans la plupart des bibliothèques municipales. Les participants sont seuls responsables de leur accès à Internet, des logiciels et du matériel informatique dont ils pourraient avoir besoin pour créer ou soumettre une participation.
	2. En participant au concours, chaque participant consent à la collecte, l’utilisation et la divulgation de ses renseignements personnels aux fins et de la manière et décrite dans les présentes. Tous les renseignements soumis par les participants sur le site bluejays.com sont collectés par MLBAM et soumis et utilisés conformément aux conditions d’utilisation de MLBAM, consultables à l’adresse : mlb.com/tou et à sa politique de confidentialité, consultable à l’adresse : www.mlb.com/privacy. Les renseignements soumis par les participants sur bluejays.com seront également fournis à RBJBP et traités conformément à la Politique de confidentialité de RBJBP, disponible à l’adresse www.bluejays.com/privacy, sous réserve des préférences indiquées par les participants, de temps à autre. Des renseignements limités soumis par les participants sur bluejays.com, comme les adresses de courriel des participants qui ont choisi de recevoir des messages électroniques commerciaux (comme des courriels) du commanditaire ou les coordonnées qui seront utilisées pour faciliter la livraison du prix, peuvent être fournis au commanditaire et seront traités conformément à la politique de confidentialité du commanditaire disponible à l’adresse http://www.homehardware.ca/privacy, sous réserve des préférences indiquées par les participants, de temps à autre. Les participants en ligne pourraient avoir le choix de recevoir des messages commerciaux électroniques (p. ex., des courriels) ou d’autres types de messages de la part de MLBAM, de RBJBP et du commanditaire; toutefois, l’admissibilité à participer au concours ne dépend pas du consentement du participant à recevoir lesdits messages, et le consentement à recevoir ces messages n’influencera aucunement ses chances de gagner. Tous les renseignements soumis par les participants par courriel sont collectés par RBJBP et seront traités conformément à la politique de confidentialité de RBJBP, disponible à l’adresse www.bluejays.com/privacy, sous réserve des préférences indiquées par les participants, de temps à autre. Des renseignements limités soumis par les participants par courriel, comme les coordonnées qui seront utilisées pour faciliter la livraison du prix, pourraient être fournis au commanditaire et seront traités conformément à la politique de confidentialité du commanditaire disponible à l’adresse [http://www.homehardware.ca/privacy](https://www.homehardware.ca/fr/privacy), sous réserve des préférences indiquées par les participants, de temps à autre.
	3. Tous les renseignements soumis hors ligne par les participants sont collectés par RBJBP ou le commanditaire et sont consultables par les deux parties. Tous ces renseignements seront traités par le commanditaire conformément à sa politique de confidentialité, disponible à l’adresse https://www.homehardware.ca/fr/privacy et par RBJBP conformément à sa politique de confidentialité, disponible sur [www.bluejays.com/privacy](http://www.bluejays.com/privacy). L’utilisation des renseignements par le commanditaire et RBJBP est soumise aux préférences indiquées par chaque participant de temps à autre.
1. **DESCRIPTION DU PRIX :**

Cinq (5) prix seront attribués. Les gagnants recevront chacun un (1) prix comprenant :

* 1. Deux (2) billets d’entrée (au total) pour une loge luxueuse (la « **loge luxueuse** ») au stade *Rogers Centre*MC(le « **stade** »)pour le gagnant un (1) invité (collectivement, les « **participants au prix** »)pour assister au match de saison régulière de baseball de l’équipe devant avoir lieu à Toronto, Ontario (la « **destination** ») au stade, le samedi 27 septembre 2025 (le « **match** »).
	2. Une (1) chambre d’hôtel (ordinaire pour deux personnes) pour deux (2) nuits dans la destination (le vendredi 26 septembre 2025 et le samedi 27 septembre 2025), dans un hôtel choisi par le commanditaire (« **l’hôtel** »);
	3. Une (1) carte-cadeau de 1 000 $ CA de Home Hardware; carte-cadeau qui est assujettie aux modalités associées à son utilisation;
	4. Une (1) carte-cadeau RBJBP d’une valeur de 200 $ CA (la « **carte-cadeau RBJBP** »); carte-cadeau qui est assujettie aux modalités associées à son utilisation;
	5. Deux (2) « répliques » de chandails del’équipe;
	6. Deux (2) casquettes de baseball ajustables de l’équipe;
	7. Une expérience VIP au stade pour les participants au prix, y compris une visite du stade et, dans le cas où l’équipe participe à une pratique des frappeurs avant le début du match, l’occasion pour les participants au prix d’observer la pratique des frappeurs de l’équipe (collectivement, l’**« expérience VIP »**); et
	8. Sous réserve du sous-paragraphe 5(a) du présent règlement officiel,
		1. Un vol aller-retour en classe économique pour les participants au prix, depuis l’aéroport international canadien le plus proche de la résidence du gagnant (comme déterminé à la seule discrétion du commanditaire) vers la destination, partant le vendredi 26septembre 2025 et revenant le dimanche 28septembre 2025, ou à toutes autres dates déterminées par le commanditaire (le « **transport aérien** ») (valeur marchande estimée à 800 $ CA); et
		2. Le transport terrestre aller-retour (dans un seul véhicule) pour les participants au prix depuis l’aéroport de destination jusqu’à l’hôtel (le « **transport terrestre** ») (valeur marchande estimée à 250 $ CA).

La valeur marchande totale estimée de chaque prix est de 4 939 $ CA (transports aérien et terrestre inclus). La valeur marchande réelle du prix change selon que le gagnant réside dans un rayon de 300 kilomètres du stade (auquel cas les transports aérien et terrestre ne seront pas fournis, comme il est précisé au sous-paragraphe 5(a)du présent règlement officiel, ci-dessous) ou qu’il réside à plus de 300 kilomètres du stade, en tenant compte de sa ville de départ (la valeur marchande estimée du transport aérien est calculée depuis la ville de départ d’Ottawa en Ontario). Toute différence de valeur ne sera pas versée. Il y a une limite d’un (1) prix par personne.

1. **CONDITIONS DU PRIX :**
	1. Si le gagnant réside dans un rayon de 300 kilomètres du stade, les transports aérien et terrestrene seront pas fournis, et les participants au prix devront assumer seuls les coûts de transport aller-retour jusqu’à et depuis la destination (et aucune contrepartie supplémentaire ou aucun remplacement ne seront accordés en cas de différence de valeur du prix).
	2. Nonobstant toute disposition contraire aux présentes, chaque participant au prix doit être disponible pour assister au match à la date choisie par le commanditaire et RBJBP. Si un participant au prix ne peut assister au match, le prix sera annulé dans son intégralité et pourra être remis à un autre gagnant conformément au présent règlement officiel.
	3. En plus des autres modalités associées à son utilisation, la carte-cadeau RBJBP ne peut être utilisée que pour acheter de la marchandise dans les magasins de détail *Jays Shop*MC physiquesou dans les comptoirs de vente d’aliments et de rafraîchissements au stade. La carte-cadeau RBJBP ne peut pas être utilisée pour acheter des articles en ligne (ce qui comprend la marchandise et les billets).
	4. Tous les prix du concours doivent être acceptés tels que décernés et ne peuvent être transférés, revendus, commercialisés, cédés ou échangés contre de l’argent, sauf à la seule et absolue discrétion du commanditaire et de RBJBP. Le commanditaire et RBJBP se réservent le droit de remplacer tout prix indiqué (ou portion de prix) par un autre prix de valeur comparable ou supérieure, à leur seule et absolue discrétion, pour quelque motif que ce soit. Il se peut que les prix ne soient pas exactement comme annoncés et, à l’exception de ce qui est garanti dans les présentes, les prix sont fournis « tels quels » sans aucune autre garantie.
	5. Tous les détails des prix seront définis à la seule discrétion du commanditaire ou de RBJBP. Ces détails incluent les heures des transports aérien et terrestre, s’il y a lieu, le lieu de l’hôtel, la date du match, la nature et le type précis de toute marchandise incluse dans le prix et l’emplacement des places dans le stade. L’utilisation de la loge luxueuse pourra soit être exclusive aux participants au prix, soit être utilisée de manière partagée avec d’autres gagnants du concours et leurs invités, selon ce qui sera déterminé par le commanditaire ou RBJBP, à leur seule discrétion. Si un gagnant a droit aux transports aérien et terrestre, les réservations du voyage doivent être effectuées par l’entremise du mandataire du commanditaire auprès de la compagnie de son choix, et les billets seront soumis aux conditions de l’émetteur des billets. De plus, si un gagnant a droit aux transports aérien et terrestre, les participants au prix doivent voyager ensemble sur le même parcours et s’assurer qu’ils sont en possession de tous les documents de voyage requis (par ex., un passeport valide). RBJBP, le commanditaire et les entités MLB ne sont pas responsables si un gagnant d’un prix se voit refuser l’embarquement à tout moment par une compagnie aérienne ou l’équipe de la sécurité de l’aéroport. Toute portion du prix non utilisée est perdue. Chaque participant au prix doit avoir atteint l’âge de la majorité légale du territoire de leur résidence, à moins qu’il soit accompagné d’un parent ou d’un tuteur légal. Les gagnants doivent s’acquitter intégralement de toutes les taxes fédérales, provinciales et municipales applicables (y compris l’impôt sur le revenu et la retenue d’impôt).
	6. L’utilisation de tout billet de partie, d’événement ou d’exposition de la Ligue majeure de baseball est assujettie aux modalités générales et aux politiques de santé et de sécurité applicables au billet; voir bluejays.com/ticketterms pour plus de détails. Les dates et heures de match, d’événement et d’exhibition de ligue majeure de baseball sont définies à la seule discrétion du BCB ou du club concerné, le cas échéant, et sont susceptibles de changer. Ce sont les conditions applicables aux billets décernés dans le cadre de chaque prix qui régiront dans l’éventualité où un match, une exhibition ou un événement légal, comme défini par la ligue majeure de baseball, n’aurait pas lieu ou ne serait pas joué, selon le cas, en raison des conditions météorologiques, d’une catastrophe naturelle, d’un acte de terrorisme, de troubles civils ou pour tout autre motif. Les gagnants et leurs invités s’engagent à respecter toutes les réglementations du stade ou du lieu d’accueil, selon le cas, dans le cadre du prix; voir bluejays.com/ticketterms pour plus de détails. Les entités MBL concernées se réservent le droit d’expulser ou d’interdire l’entrée à tout gagnant ou invité qui se comporterait de manière antisportive ou perturbatrice, ou avec l’intention d’ennuyer, d’offenser, de menacer ou de harceler toute autre personne, lors d’un match, d’un événement ou d’une exhibition. Les parties exonérées (définies ci-dessous) ne pourront être tenues pour responsables en cas de catastrophes naturelles, d’actes de terrorisme, de troubles civils, d’arrêts de travail, d’épidémie, de pandémie ou de tout autre événement impliquant la santé ou la sécurité publique, ou de tout autre événement hors de leur contrôle pouvant causer l’annulation ou le report d’une partie, d’un événement ou d’une exhibition de la ligue majeure de baseball. Les billets pour les matches, événements et exhibitions de ligue majeure de baseball remis dans le cadre du prix ne peuvent être revendus ou proposés à la revente ou utilisés à toute fin commerciale ou promotionnelle, quelle qu’elle soit. Toute revente ou utilisation commerciale ou promotionnelle de la sorte pourra entraîner l’exclusion et l’abandon du prix, et pourrait annuler la licence accordée par les billets pour les matches, les événements ou les exhibitions.
	7. Tous les coûts et frais supplémentaires associés à l’acceptation et l’utilisation du prix non spécifiés dans les présentes comme étant couverts, notamment l’assurance de voyage et l’assurance médicale, les frais de transport (y compris les frais d’enregistrement de bagage, la surtaxe pour excédent de bagages, le transport aller-retour pour assister au match), les repas, les pourboires et toutes autres dépenses subies par les gagnants (et leurs invités) liés à la revendication, l’acceptation et l’utilisation du prix incombent exclusivement à chaque gagnant individuel.
2. **TIRAGE AU SORT :**
	1. **Tirage des prix :** Vers 10 h, HE, le lundi 1er septembre 2025, un représentant deRBJBP, ou toute autre personne désignée par RBJBPsélectionnera par tirage au sort cinq (5) gagnants potentiels parmi toutes les participations admissibles reçues. Il y a une limite d’un (1) prix par personne.

Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues durant la période de participation et du choix par les participants de soumettre des participations supplémentaires.

1. **NOTIFICATION**: Chaque gagnant potentiel choisi conformément au paragraphe précédent sera contacté par un représentant de RBJBP par téléphone, au numéro indiqué dans sa participation, afin de déterminer son admissibilité à la seule discrétion du représentant de RBJBP. Dans l’éventualité où un gagnant potentiel ne répondrait pas à ladite notification dans un délai de deux (2) jours ouvrables ou répondrait de manière erronée à la question réglementaire (décrite plus en détail ci-dessous), comme définie par le commanditaire ou RBJBP à sa seule discrétion; refuserait le prix pour une raison quelconque ou s’avérerait être inadmissible à la seule discrétion de RBJBP, le gagnant serait disqualifié, le prix serait perdu et, à la discrétion du commanditaire, et si le temps le permet, un autre gagnant potentiel serait sélectionné au hasard parmi les participations admissibles restantes.
2. **DÉTERMINATION DU GAGNANT :**
	1. Pour être déclaré gagnant et pouvoir réclamer le prix décerné, le gagnant potentiel doit (i) être admissible conformément au présent règlement officiel; (ii) répondre correctement, sans assistance d’aucune sorte, mécanique ou autre, à la question réglementaire d’arithmétique dans un délai imparti qui sera posée par téléphone à un moment qui convient aux deux parties; et (iii) signer un formulaire de décharge dûment remplie relatif à la responsabilité et, à moins que la loi locale l’interdise, un formulaire de décharge de publicité, ainsi que tout autre document pouvant être raisonnablement exigé par le commanditaire ou RBJBP, et les retourner au commanditaire (ou à RBJBP si cela est demandé) au plus tard à la date indiquée sur les documents pertinents.
	2. Si tous les documents n’étaient pas dûment signés, puis renvoyés au cours du délai imparti, ou si le gagnant potentiel ne respectait pas le présent règlement officiel, il serait alors exclu, et le prix serait perdu et, à la seule discrétion du commanditaire, et si le temps le permet, un autre gagnant potentiel serait sélectionné au hasard parmi les participations admissibles restantes. L’invité de chaque gagnant du prix doit également signer un formulaire de décharge dûment remplie relatif à la responsabilité et, à moins que la loi locale l’interdise et à moins que la loi locale l’interdise, un formulaire de décharge de publicité, et les retourner au commanditaire (ou à RBJBP si cela est demandé) avant la date indiquée en vue de participer au prix.
3. **RENONCIATION À LA RESPONSABILITÉ ET AU DROIT À L’IMAGE :**
	1. En prenant part au concours et en soumettant une participation, chaque participant (i) accepte d’être lié par le présent règlement officiel, y compris toutes les exigences liées à la participation; (ii) convient que les décisions du commanditaire et de RBJBP sont finales et sans appel; (iii) dispense, libère et dégage définitivement le commanditaire, RBJBP, les autres entités MLB, Meta Plaforms Inc., (« **Meta** »), Instagram, Inc. (« **Instagram** »), X, Corp. (« **X** »), leurs sociétés mère, sociétés affiliées et filiales respectives, toutes les autres sociétés associées au concours (y compris les fournisseurs de prix et les fournisseurs de matériels ou de services dans le cadre du concours), ainsi que tous leurs employés, administrateurs, dirigeants, actionnaires, mandataires, représentants, successeurs et ayants-droit respectifs (collectivement, les « **parties exonérées** ») des actions, motifs d’action, poursuites, dettes, cotisations, créances, réclamations, dommages-intérêts, responsabilités, pertes, préjudices, coûts ou dépenses, et notamment toute responsabilité en cas de blessures, de pertes ou de dommages de toutes sortes causés au participant ou à toute autre personne, y compris une lésion corporelle, un décès ou un dommage matériel, découlant, directement ou indirectement du concours ou s’y rapportant, notamment la participation au concours, le non-respect du présent règlement officiel, l’adjudication, l’obtention, la prise de possession, l’utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix du concours (ou portion de prix), et tout déplacement ou activité se rapportant à l’obtention ou l’utilisation d’un prix du concours, ou la violation ou l’atteinte à tout droit de propriété intellectuelle ou à tout droit de publicité, de la personnalité ou de la vie privée, et s’engage à garantir totalement les parties exonérées, Instagram, X et Meta contre toute réclamation présentée par des tiers relativement à ce qui précède.
	2. En acceptant un prix, chaque gagnant autorise le commanditaire, RBJBP, MLBAM, les autres entités MLB et leurs personnes désignées respectives à utiliser dans toute publicité connexe, le nom, la ville et province ou territoire de résidence, la photographie, l’image, le portrait, la voix et toute déclaration du gagnant concernant le prix à des fins publicitaires et promotionnelles, dans le monde entier à perpétuité et sur quelque support existant ou créé par la suite, dans le monde entier (incluant Internet), sans limitation et sans autre contrepartie, notification ou permission, à moins que la loi l’interdise; et renonce à tout droit pouvant exister relativement au matériel fourni dans le cadre de ce qui précède.
4. **CONDITIONSGÉNÉRALES DU CONCOURS :**
	1. Les parties déchargées ne sont pas responsables (i) des participations, transmissions, courriels ou courriers volés, incomplets, illisibles, inexacts, mal acheminés, perdus, brouillés, endommagés, retardés, non remis, tronqués ou non affranchis; (ii) d’un réseau, d’un système par câble ou par satellite, d’un serveur, d’un fournisseur d’accès à Internet, d’un site Web ou d’une autre connexion, notamment par l’entremise d’un site Web, perdu, interrompu ou indisponible; (iii) de la disponibilité ou l’accessibilité ou la mauvaise communication ou l’échec des transmissions et des lignes téléphoniques, informatiques, satellites ou câblées, ou des pannes techniques, ou des transmissions mélangées, brouillées ou retardées, ou des défaillances, problèmes ou pannes du matériel informatique ou des logiciels; (iv) des défaillances ou des pannes de téléphones, lignes téléphoniques ou systèmes téléphoniques; (v) de toute erreur, omission, interruption, problème ou retard de transmission, traitement ou communication; (vi) de la non-livraison d’un message ou d’une participation; (vii) des notifications par courriel mal acheminées, bloquées ou retardées; (viii) des erreurs d’impression, de typographie ou autres figurant dans le présent règlement officiel, dans toute publicité liée au concours ou dans d’autres matériels; (ix) de tout autre problème ou erreur, qu’elle soit humaine, mécanique, électronique ou typographique, liée à un réseau, un ordinateur, un téléphone, un courrier, l’impression ou autre, concernant le concours ou s’y rapportant, notamment, des erreurs ou des problèmes pouvant survenir dans le cadre de l’administration du concours, du traitement des participations, de l’annonce d’un prix dans un matériel lié au concours ou, de l’annulation ou du report d’un match, d’un événement ou d’une exhibition de la ligue majeure de baseball; (x) de toute information incorrecte ou imprécise, que cela soit du fait d’utilisateurs du site Web, d’une altération, d’un piratage ou d’un équipement ou d’une programmation associé au concours ou utilisé dans le cadre de celui-ci; ou (xi) de toute blessure ou tout dommage causé à l’ordinateur du participant ou de toute autre personne du fait de la participation au concours, ou en découlant, ou du fait du téléchargement de matériels depuis un site Web ou en l’utilisant.
	2. Tout individu intervenant de quelque manière sur tout aspect du concours ou du site Web ou tentant de nuire au bon déroulement du concours par une tricherie, une tromperie ou toute autre conduite de jeu déloyale, ou ayant l’intention d’ennuyer, d’offenser, de menacer ou de harceler tout autre participant ou les représentants du commanditaire ou de RBJBP, ou ayant enfreint le présent règlement officiel, à la seule discrétion du commanditaire ou de RBJBP, sera exclu et toutes les participations associées seront annulées. Toute tentative de porter atteinte sciemment au contenu ou au déroulement du concours est illicite et pourra faire l’objet d’une action en justice de la part du commanditaire, RBJBP, MLBAM et leurs mandataires respectifs. Seuls le commanditaire et RBJBP sont en droit d’exclure un participant pour violation du présent règlement officiel ou de toute loi applicable au concours et de chercher une résolution de tous les litiges, à leur seule discrétion. Les parties déchargées (i) ne font aucune garantie ou déclaration concernant tout prix; et (ii) dénoncent toute garantie implicite. Tout défaut de la part du commanditaire, de RBJBP ou de MLBAM de faire appliquer toute condition du présent règlement officiel ne constitue pas une renonciation à la clause en question. Tous les litiges seront résolus dans la province de l’Ontario en vertu des lois de l’Ontario et des lois fédérales applicables.
	3. Le commanditaire, RBJBP et MLBAM se réservent le droit, à leur seule discrétion, d’annuler, de suspendre ou de modifier le concours (ou toute partie de celui-ci) ou de modifier le présent règlement officiel, à tout moment et de quelque manière que ce soit, sans préavis et pour quelque motif, y compris si des incidents comme un virus, un bogue, une intervention humaine non autorisée ou autre venaient nuire à l’administration, la sécurité, l’équité, l’intégrité ou le bon déroulement du concours (ou toute partie de celui-ci). Dans l’éventualité d’une annulation, le commanditaire et RBJBP pourront décider de sélectionner des gagnants et de décerner des prix en effectuant un tirage au sort parmi toutes les participations admissibles non suspectes reçues jusqu’au moment de l’annulation. Le commanditaire, RBJBP et MLBAM se réservent le droit de modifier les dates, échéanciers ou autres modalités du concours qui sont stipulés dans ce règlement officiel, dans la mesure nécessaire, aux fins de vérification de la conformité d’un participant ou d’une participation avec le présent règlement officiel, ou du fait d’un problème technique ou autre, ou de toute autre circonstance qui, selon l’opinion du commanditaire, de RBJBP et de MLBAM, et à leur seule et entière discrétion, affecte la bonne administration du concours comme il est prévu par le présent règlement officiel, ou pour tout autre motif.
	4. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE D’ENDOMMAGER VOLONTAIREMENT TOUT SITE WEB ASSOCIÉ AU PRÉSENT CONCOURS OU DE PORTER ATTEINTE AU CONTENU OU AU BON FONCTIONNEMENT DU PRÉSENT CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DU DROIT CRIMINEL ET DU DROIT CIVIL, ET DANS L’ÉVENTUALITÉ D’UNE TELLE TENTATIVE, LE COMMANDITAIRE EXCLURA TOUT PARTICIPANT RESPONSABLE, ET LE COMMANDITAIRE, RBJBP, MLBAM ET LEURS MANDATAIRES RESPECTIFS SE RÉSERVENT LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS (Y COMPRIS LES FRAIS DE JUSTICE) ET TOUTE AUTRE RÉPARATION AUPRÈS DE TOUT INDIVIDU RESPONSABLE DE LA TENTATIVE, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.**
	5. Toutes les participations en ligne doivent comprendre une adresse électronique valide du participant. Dans l’éventualité d’un litige concernant l’identité ou l’admissibilité d’un gagnant potentiel à partir d’une participation en ligne, la participation gagnante sera déclarée comme ayant été effectuée par le détenteur autorisé du compte (défini ci-après) de l’adresse électronique soumise au moment de la participation, à condition que ledit détenteur soit admissible en vertu du présent règlement officiel. Tout gagnant potentiel pourra être invité à fournir la preuve, sur demande du commanditaire ou de RBJBP, qu’il est le détenteur autorisé du compte concerné, la qualité de la preuve à fournir restant à la seule et absolue discrétion du commanditaire ou de RBJBP. Le **« détenteur autorisé du compte »** est défini comme la personne physique à qui le fournisseur de service Internet applicable ou une autre organisation (comme une entreprise ou une institution éducative) a attribué l’adresse électronique pour le domaine associé à l’adresse électronique soumise.
	6. Toutes les données de participation fournies par l’entremise d’une participation du participant sont fournies au commanditaire, RBJBP ou MLBAM, selon le cas, et non à Meta, Instagram ou X. Ce concours n’est en aucun cas commandité, appuyé ou administré par Meta, Instagram ou X, ni associé à ceux-ci. Les questions, commentaires ou plaintes concernant le concours doivent être adressés au commanditaire et non à Meta, Instagram ou X.
	7. Le concours est soumis à toutes les lois, règles et réglementations fédérales, provinciales et municipales applicables.
	8. S’il y a divergence ou incohérence entre les modalités du présent règlement officiel et les déclarations ou autres énoncés de tout document lié au concours, y compris sans s’y limiter la participation, la version française du présent règlement officiel, ou toute publicité imprimée ou en ligne, les modalités énoncées dans le règlement officiel en anglais prévaudront, régiront et contrôleront dans la pleine mesure autorisée par la loi.

Les marques de commerce TORONTO BLUE JAYS et JAYS SHOP et les marques et dessins associés sont des marques de commerce ou des œuvres protégées par droit d’auteur de RBJBP. Toutes les autres marques de commerce, marques de service et œuvres protégées par droit d’auteur de la ligue majeure de baseball appartiennent aux entités MLB concernées. Tous droits réservés. ROGERS CENTRE est une marque commerciale de Rogers Communications Inc. utilisée sous licence. © RBJBP, 2025.